

Séance du vendredi 19 avril 2024

DELIBERATION DU CONSEIL

METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE - MANDAT 2020-2026 - AJUSTEMENT DES DESIGNATIONS DE REPRESENTANTS AU SEIN D'ORGANISMES EXTERIEURS

Vu l'article L. 2121-33 du code général des collectivités territoriales applicable aux métropoles en vertu de l'article L. 5211-1 du même code;

Vu l'article L. 2121-21 dudit code relatif au mode de désignations dans les organismes extérieurs.

I. Exposé des motifs

La présente délibération vise à organiser, par ajustement ou nouvelle(s) désignation(s), la représentation de la Métropole européenne de Lille et des personnes qualifiées au sein de différents organismes extérieurs, décidée lors des Conseil de la métropole.

Il s'agit d'organismes auxquels la Métropole a fait le choix de s'associer (adhésion, prise de capital, etc.), dès lors que leur objet est en lien avec les missions exercées par l'établissement public.

1. Nouvelles désignations :

- AVERE (Association nationale pour le développement de la mobilité électrique) :

Cette association est un pôle d'information, d'échange et d'expertise qui rassemble les acteurs de l'écosystème de la mobilité électrique. La MEL adhère à cette association depuis 2023 et il convient de nommer une représentant auprès de celle-ci.

Il est proposé au conseil métropolitain que M. Sébastien LEPRETRE (Métropole Passion Commune) soit représentant de la MEL au sein de l'assemblée générale d'AVERE ;

- Alliance des collectivités françaises pour la qualité de l'air :

Cette association est née de la volonté des collectivités engagées à devenir "villes et agglomérations respirables dans 5 ans" dont faisait partie la MEL. Elle s'appuie sur l'expertise du réseau ATMO Hauts-de-France, de l'ADEME et de Santé publique France. La MEL adhère à cette association depuis 2023 et il convient de nommer une représentant auprès de celle-ci.

Il est proposé au conseil métropolitain que Mme Charlotte BRUN (Métropole Durable et Solidaire) soit représentante de la MEL au sein de l'assemblée générale de l'Alliance des collectivités françaises pour la qualité de l'air.

2. Ajustement des désignations adoptées lors des conseils précédents :

- SOLIHA (Solidaires pour l'habitat) :

Il est proposé au conseil métropolitain de remplacer Mme Hélène MOENECLAHEY et M. Éric SKYRONKA (qui avaient été désignés par la délibération n°20-C-0033 du 21 juillet 2020) par M. Francis VERCAMER et M. Alain BERNARD (Métropole Passion Commune) en tant que représentants de la MEL au conseil de surveillance de SOLIHA ;

3. Correctif de la délibération 23-C-0353, adoptée à la séance du vendredi 15 décembre 2023 :

Il est précisé au Conseil que les désignations de Mme Charlotte BRUN (en remplacement de Mme Audrey LINKENHELD) auprès des associations ci-dessous sont annulées pour les raisons évoqués :

- AGLAE (Association Générale des Laboratoires d'Analyses de l'Environnement) :

L'association ne comporte que des techniciens et non des conseillers ;

- Cluster régional Ekvation (Centre de ressources et de compétences pour la qualité environnementale et l'efficacité énergétique dans le bâtiment en région Nord Pas de Calais) :

L'association n'existant plus, Mme Charlotte BRUN n'a ainsi plus lieu à représenter la MEL au sein de cette association.

II. Dispositif décisionnel

Par conséquent, la commission principale Gouvernance, Finances, Eval. Politiques publiques, Administration, RH consultée, le Conseil de la Métropole décide :

1) De procéder à la désignation et à l'ajustement des représentants du Conseil au sein des organismes extérieurs dans les conditions évoquées ci-dessus.

Résultat du vote : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Mme Charlotte BRUN ainsi que MM. Sébastien LEPRETRE et Francis VERCAMER n'ayant pas pris part au débat ni au vote. M. Alain BERNARD n'ayant pas pris part au vote.